

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération n°2025-02-591

**Objet : Approbation du renouvellement de la convention pour l'utilisation d'un SIG entre la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle (CCRVV) et le PETR Vidourle Camargue**

Séance du 12 février 2025

Date de convocation : 29 janvier 2025

Membres en exercice : 58 titulaires, 58 suppléants

Membres présents : 38 à l'ouverture de la séance

Membres votants présents : 28 titulaires, 10 suppléants soit 38 votants présents

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 2 (R. Crauste à C. Villanueva, P. Spézielle à F. Tempier),

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 40 à l'ouverture de la séance

Le quorum est atteint : 38/58 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-cinq, le douze février à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

### Titulaires avec voix délibérative :

O. Penin, T. Féline, L. Perrigault-Launay, F. Martinez, R. Vianet, J. Rosier-Dufond, K. Guyot, B. Pascal, A. Brundu, M. Cayzac, J-P Géraud, M. Pradeille, P. Deschamps, P. Bénézèch, M. Chambellan, T. Agnel, A. Nectoux A. Roy, P. Martinez, S. Guy, V. Martin, F. Dhuisme, C. Marquier, A. Théron, L. Fataccioli, J. Boisson, D. Devriendt, y. Person.

Suppléants avec voix délibérative : C. Villanueva, R. Rubio, N. Ruiz, A. Mégias, A. Rouressol, I. Debrie, M. Debouverie, B. Chluda, M. Pellet-Laporte, F. Tempier.

### Suppléants sans voix délibérative :

#### Absents excusés :

R. Crauste, N. Gros-Chareyre, J. Denat, A. Chopard, J. Pérédès, J. Téna, C. Tichet, V. Vautrin, A. Pobo, P. Fortuna-Deschamps, Y. Béchar, J. Léon, V. Coste, B. Leccia, M-J. Pellet, I. Couderc, F. Granier, C. Lecerf, V. Lienard, S. Serret, P. Spézielle, Y. Quesada, J. Gravegeal, M. Dubayle-Calbano, J. Croin, J. Ruivo, C. Morel-Savornin.

**Rapporteur : M. Pierre MARTINEZ**

### **Exposé :**

La CCRVV administre depuis 2006 un serveur cartographique de type Web SIG. Elle possède une expérience certaine sur le déploiement de cette solution sur son territoire d'intervention et conventionne avec les collectivités alentours qui le souhaite pour son utilisation, notamment les EPCI gardoises du PETR Vidourle Camargue (à l'origine de l'investissement pour la mise en place d'un SIG mutualisé) et certaines communes comme Le Grau-du-Roi par exemple.

Le responsable SIG de la CCRVV administre également le serveur cartographique du PETR Vidourle Camargue, ainsi que les données de ce serveur.

Le nombre de jours mobilisables du responsable SIG de la CCRVV est fixé à cinq jours par an, à raison de quatre-cents euros (400€) par jour.

Si aucun jour n'est mobilisé sur l'année, un montant forfaitaire minimal de quatre cent cinquante euros (450 €) sera facturé par la CCRVV au PETR pour l'hébergement des données.

Par ailleurs, le coût de l'hébergement annuel sur AWS sera pris en charge à parts égales par le PETR Vidourle-Camargue et la CCRVV ; chacune des parties recevant une facture de la Société VEREMES (3 000€ en 2024).

La présente convention prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Elle est conclue pour une durée d'un an renouvelable par reconduction tacite sans toutefois que la durée n'excède trois ans.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'adopter la convention pour l'utilisation d'un SIG entre la CCRVV et le PETR Vidourle Camargue,
- D'autoriser le Président à signer la présente convention ;
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 40

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président  
Pierre MARTINEZ



Syndicat Mixte  
PETR  
Vidourle  
Camargue

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication
  - En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du : 20.02.2025
- Le directeur général des services, Maxime Charlier



Syndicat Mixte  
PETR  
Vidourle  
Camargue